Les brèves du Verdus
Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE:
RAPPEL sur les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)



Comme chaque année, nous vous rappelons nos responsabilités en matière de lutte contre les incendies:
les Obligations Légales de Débroussaillement.

L'année 2026 a été fortement marquée sur l'ensemble du territoire national par les feux de forêts; plus de 90 000 ha brûlés, ce qui représente 5 fois une année moyenne et qui fait malheureusement figure de record.
Le nombre de bâtiments brûlés intérieurement ou détruits dépasse les 900 (le précédent record datant seulement de 2025 avec 211 bâtiments brûlés).

Le département de l'Hérault n'a malheureusement pas échappé à ces incendies. Prés de 1700 ha de forêt et plus d'une centaine d'hectares d'espaces agricoles ou péri-urbains ont été ravagés par les flammes cet été.

L'importance du respect des Obligations Légales de Débroussaillement a été clairement démontrée lors des différents retours d'expérience restitués par les pompiers.

Aussi nous rappelons à toutes les personnes propriétaires en bord de garrigue la nécessité de débroussailler dans un rayon de 50m autour de votre construction.

Conscients de la difficulté d'effectuer correctement ces obligations dans un contexte de propriétés multiples et enchevêtrées, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'Association Foncière Agricole qui saura vous éclairer et fournir une aide appropriée.
En accord avec l'association, la commune a pensé un dispositif.
Vous pouvez également vous rapprocher de la Mairie.

Les travaux doivent être réalisés avant le mois de mai et le début de la période sèche.
Association Foncière Agricole : représentée par Hubert Moreau,
contact 06 17 27 87 07.

Lien vers l'outil cartographique mis au point par la DDTM34: ici
Attention c'est un outil indicatif, il n'est pas opposable et se veut une aide qui vous donne une indication générale des surfaces à débroussailler.



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo